

Les coûts de rétablissement d'une maladie grave pourraient réduire l'épargne accumulée dans votre REER jusqu'à 50 % ou plus



PROTÉGER VOTRE REER QUAND UNE MALADIE GRAVE FRAPPE

Un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) est un outil d'épargne à long terme offrant de nombreux avantages fiscaux lorsqu'on y cotise régulièrement sans en retirer des sommes avant l'échéance. Cependant, les REER servent souvent de fonds d'urgence temporaires. Les contribuables qui ne remboursent pas les sommes qu'ils en retirent s'exposent à d'importantes répercussions financières à long terme qui auraient pu être évitées.

Une protection d'assurance maladies graves pourrait vous aider à garder intact votre régime d'épargne-retraite et à maintenir votre indépendance financière quand frappe une maladie grave telle que le cancer.

Quand une maladie grave frappe : deux approches pour financer la période de rétablissement

Deux collègues non-fumeurs, Jérôme et Hassan, cotisent régulièrement à leur REER respectif depuis l'âge de 35 ans. À l'âge de 50 ans, ils ont tous deux épargné 250 000 \$ dans leur REER. Tous deux reçoivent un diagnostic de maladie grave et ont besoin de 100 000 \$ afin de payer les frais médicaux non remboursés par leur régime d'assurance ainsi que leurs frais de subsistance.

Vous ne pouvez pas cotiser de nouveau les sommes retirées de votre REER.



JÉRÔME

Jérôme n'a pas souscrit d'assurance maladies graves. Il puise dans son REER pour payer les frais de 100 000 \$ liés à sa maladie. Puisque les sommes qu'il retire de son REER sont imposables, Jérôme doit en réalité retirer 181 818 \$ pour obtenir le montant de 100 000 \$ après impôts dont il a besoin pour payer les frais liés à sa maladie.



HASSAN

À l'âge de 35 ans, Hassan a souscrit une assurance maladies graves de 100 000 \$. Comme il est atteint d'une maladie grave couverte, il peut utiliser l'indemnité d'assurance maladies graves de 100 000 \$ libre d'impôt pour couvrir les frais liés à sa maladie.

	Jérôme	Hassan
Valeur du REER à l'âge de 50 ans	250 000 \$	250 000 \$
Sommes requises pour les frais liés à la maladie	100 000 \$	100 000 \$
Montant d'assurance maladies graves	0	100 000 \$
Retrait du REER requis (selon un taux d'imposition de 45 %)	181 818 \$	0
Impôt sur le revenu payé	81 818 \$	0
Montant net disponible	100 000 \$	100 000 \$
Solde du REER	68 182 \$	250 000 \$

S'ils recommencent à cotiser à leur REER

Jérôme et Hassan cessent tous les deux de faire des cotisations à leur REER pendant deux ans après leur diagnostic de maladie grave. Ils reprennent ensuite leurs cotisations annuelles de 10 000 \$ jusqu'à leur retraite, à l'âge de 65 ans.



JÉRÔME

Le solde du REER de Jérôme est de 68 182 \$ à l'âge de 50 ans, puisqu'il a dû en retirer 181 818 \$. Même s'il verse les mêmes cotisations annuelles de 10 000 \$ que Hassan selon le même taux annuel de 6 %, il n'aura épargné que **395 915 \$** dans son REER à l'âge de 65 ans.

C'est moins de la moitié de ce qu'a épargné Hassan!



HASSAN

Hassan a pu conserver intact son REER. Ses cotisations annuelles de 10 000 \$ et le taux de croissance annuelle de 6 % lui procurent un solde de **874 848 \$** dans son REER à l'âge de 65 ans.

	Jérôme	Hassan
Solde net du REER à l'âge de 50 ans	68 182 \$	250 000 \$
Solde du REER au moment de reprendre les cotisations à intérêt de 6 % à l'âge de 52 ans	76 587 \$	280 900 \$
Cotisations annuelles jusqu'à l'âge de 65 ans au début de chaque année avec intérêt de 6 %	10 000 \$	10 000 \$
Valeur du REER à l'âge de 65 ans	395 915 \$	874 848 \$
Différence entre les soldes des REER		+ 461 933 \$

L'avantage financier considérable de Hassan a un coût. Voici le coût de l'assurance maladies graves de 100 000 \$ que Hassan a souscrite à l'âge de 35 ans.

	Protection MG Plus 20 primes*	Protection MG Plus jusqu'à 75 ans**
Primes annuelles	495 \$	991 \$
Nombre d'années de paiement des primes	15	15
Total	7 425 \$	14 865 \$

Le prix payé par Hassan pour avoir accès à une indemnité de 100 000 \$ libre d'impôt en cas d'un diagnostic de maladie grave est beaucoup moins élevé que l'impôt de 81 818 \$ que Jérôme a payé pour retirer des sommes de son REER.

S'ils ne recommencent pas à cotiser à leur REER

Il est possible que Hassan et Jérôme ne soient pas en mesure de recommencer à cotiser à leur REER.

	Jérôme	Hassan
Solde net du REER à l'âge de 50 ans	68 182 \$	250 000 \$
Valeur du REER à l'âge de 65 ans	163 354 \$	599 140 \$
Différence entre les soldes des REER		+ 435 786 \$

Dans ce cas, si l'on suppose une croissance de 6 % des deux REER, la valeur du REER de Hassan à l'âge de 65 ans serait 3,5 fois plus élevée que celle du REER de Jérôme.

* Primes calculées le 9 avril 2021 pour un homme de 35 ans non-fumeur et un montant de protection de 100 000 \$.

** Primes calculées le 9 avril 2021 pour un homme de 35 ans non-fumeur et un montant de protection de 100 000 \$.



Parlez à votre conseiller ou à votre conseillère pour en savoir plus sur les stratégies novatrices s'appuyant sur l'assurance maladies graves.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
Kingston, ON K7L 3A8

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fièrement canadienne en activité depuis 1923. Elle offre une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placements et de retraite, y compris des fonds communs de placement par l'entremise de Placements Empire Vie Inc., sa filiale en propriété exclusive.

Sa mission est d'aider les Canadiennes et les Canadiens à obtenir avec simplicité, rapidité et facilité les produits et les services dont ils ont besoin pour accumuler un patrimoine, générer un revenu et atteindre la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur les réseaux sociaux avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez empire.ca pour obtenir plus d'information, y compris ses notes courantes et ses résultats financiers.

L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document.

La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire de contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.** Veuillez lire la brochure documentaire, le contrat et les aperçus des fonds avant d'investir. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs.

Placements Empire Vie Inc. est le gestionnaire de portefeuille des fonds distincts de l'Empire Vie. Placements Empire Vie Inc. est une filiale en propriété exclusive de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

^{MD} Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}
empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

INS-3225-FR-11/21

